

CATEGORIE

Urbain/architectural

SITUATION

Nyon

Les Plantaz

POPULATION

17'400

SITE D'ETUDE

8.0 ha

SITE DE PROJET

4.0 ha

SITE PROPOSE PAR

Commune de Nyon.

PROPRIETAIRES DU SITE

Commune de Nyon et compagnie privée des chemins de fer du Nyon- St Cergue- La Cure-Morez.

COMMANDE APRES LE CONCOURS

Site d'étude: mandat d'urbanisme pour l'élaboration d'un plan de quartier.

Site de projet: mandat de développement des projets sur les parcelles, propriétés de la Commune.



Emplacement du site par rapport au centre ville



Vue aérienne du site d'étude et du site de projet

TRANSFORMATION DU SITE

S'armer pour l'avenir c'est mettre en place les conditions d'une urbanité qui dépasse les notions quantitatives pour s'intéresser aussi au qualitatif.

La qualité d'un projet tient d'abord dans sa capacité à composer avec ce qui existe sur place.

L'identité reconnue du site doit être mise en valeur dans le cadre d'un projet de développement capable d'offrir de la diversité et de fédérer la mixité fonctionnelle et sociale.

C'est une condition majeure pour une certaine qualité de vie.

De plus, si au-delà des modes le projet offre une dimension durable dans sa concrétisation, c'est qu'il comprend la faculté d'appropriation et d'évolution.

Outre la construction de logements et le traitement des espaces publics, la réflexion devra porter sur les équipements de quartier et la petite gare du chemin de fer Nyon- St Cergue.

Vue du périmètre de projet



Vue du périmètre d'étude



STRATEGIE DE LA VILLE

La région de Nyon, située entre Genève et Lausanne, a vu son développement exploser ces 20 dernières années et sa population fortement augmenter en raison de sa localisation et de sa qualité de vie.

La Commune de Nyon fait partie du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, projet initié par la Confédération, qui a pour objectif d'aider au développement des agglomérations suisses.

Ce site contient un potentiel propice à une urbanité riche, accueillante et respectueuse de ses qualités, ce qui favorisera la création d'un quartier à la mixité dynamique.

DEFINITION DU SITE

Le site des « Plantaz » se situe au milieu d'une zone à fort potentiel, dans un tissu urbain très hétéroclite avec comme particularité la ligne du chemin de fer qui relie Nyon à La Cure.

Cette ligne est aujourd'hui déjà bien fréquentée et la volonté est d'améliorer encore son potentiel.

Les terrains du site, majoritairement aux mains de la Commune de Nyon et de la compagnie du NStCM, offrent l'opportunité de développer un projet exemplaire. Le dépôt du NStCM doit être déplacé à terme. Le périmètre comprend un patrimoine présentant des qualités évidentes, ce qui impose une pesée d'intérêts :

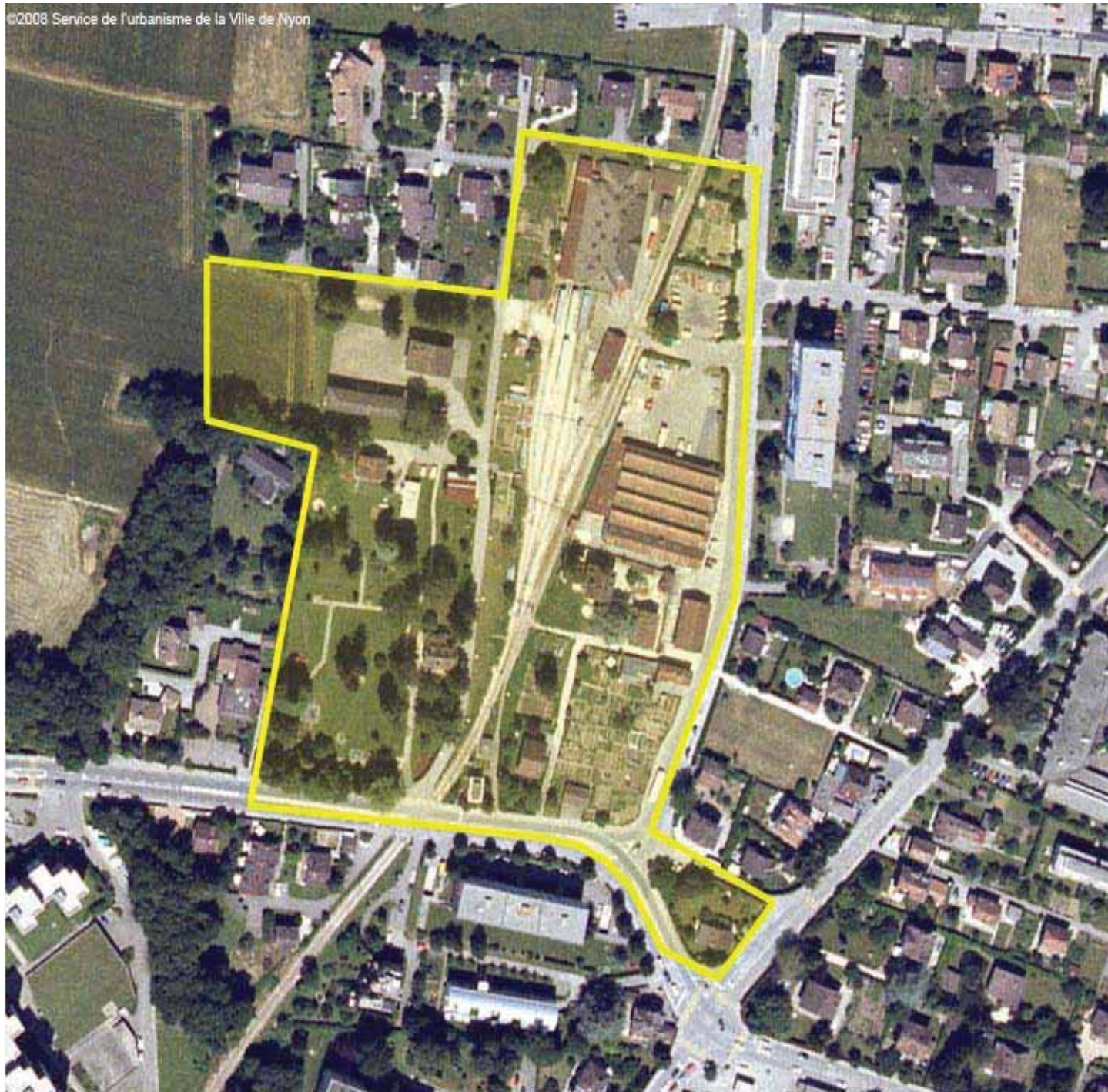
Conservation ou démolition.

Il s'agit :

- des bâtiments industriels et d'origine rurale d'une certaine qualité,
- des bâtiments d'habitations qui, bien que modestes, font partie « du décor » (la maison des enfants),
- des potagers, des arbres significatifs,
- des vestiges d'époque romaine, non mis en valeur.

En s'appuyant sur des éléments d'identité conjuguée avec l'innovation, la densification du site peut apporter une véritable plus-value originale au quartier.

©2008 Service de l'urbanisme de la Ville de Nyon



NOUVELLE MOBILITE

Tenant compte de la proximité du centre ville et de la gare CFF, la mobilité douce devra être favorisée, tout en permettant l'accessibilité du quartier à l'ensemble des modes de déplacements. La cohérence en terme de nouvelle mobilité impose la maîtrise du nombre de places de stationnement, du trafic et de l'impact sur l'environnement. Les surfaces prioritairement dédiées aux piétons seront préservées, développées, améliorées; ainsi, la liaison piétons à travers le parc des Mangettes jusqu'au centre ville sera non seulement renforcée mais pleinement requalifiée.

NOUVEAUX MODES DE VIE

Ce quartier va permettre une nouvelle urbanité propice au développement d'une vie sociale qui pourra s'appuyer sur les équipements déjà présents sur le site ainsi que sur ceux à prévoir.

La mixité et la proximité de la gare et du centre ville sont aussi des facteurs positifs pour la sociabilité du lieu.

Dans ce sens la ré-affectation de bâtiments industriels ou artisanaux présents sur le site peut répondre à un véritable besoin.

La sociabilité devra également trouver une réponse dans les typologies proposées et les prolongements extérieurs de l'habitat, comme les parcours propices aux rencontres.

NOUVEL ENVIRONNEMENT DURABLE

La durabilité devra être incluse dans un projet qui aura su s'approprier les particularités du site et composer une partition capable de perdurer au-delà des modes.

Les aménagements paysagers feront l'objet d'un concept global. Ils devront être compatibles avec les principes légaux en matière de protection de l'environnement et de la nature, notamment en ce qui concerne la qualité de l'air et les nuisances sonores provoquées par le trafic et les activités humaines.